

DAJI/2018/Décision/Subvention/19

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit du RJ-SCF-PACA

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 25 juillet 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur de l'Ecole Doctorale Physique et Sciences de la matière, est attribuée une subvention au profit du Réseau Jeune de la Société Chimique de France PACA pour un montant de 400 euros afin de participer à l'organisation de la 6^{ème} édition des Journées Méditerranéennes des Jeunes Chercheurs (JMJC 2018).

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier 9800D352.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 31 août 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

